



NOUVELLE LIGNE

Créteil < > Villeneuve-Saint-Georges

Appel à projet



Réalisation d'œuvres
d'art urbain
de type street art
sur des hors-sols de
pylônes du Câble C1

Table des matières

	1 Contexte	3
1.1	Le Câble C1, 1 ^{er} téléphérique d’Île-de-France	3
1.2	Les acteurs.....	6
•	Le maître d’ouvrage : Île-de-France Mobilités (IDFM).....	6
•	Les partenaires du projet.....	6
	2 Objet de l’Appel à Projet	7
2.1	Les objets concernés par l’appel à projet :	7
•	Les 2 pylônes implantés sur la commune de Villeneuve-Saint-Georges	8
•	Les 2 pylônes implantés sur la commune de Créteil.....	10
•	1 pylône implanté au sein de l’enceinte de la Brigade des Sapeurs-Pompiers	12
•	En option, un autre pylône éventuel	12
2.2	Les directions artistiques souhaitées	13
•	Pour tous les objets.....	13
•	Pour les 2 pylônes implantés sur la commune de Villeneuve-Saint-Georges.....	13
•	Pour les 2 pylônes implantés sur la commune de Créteil.....	14
•	Pour le pylône implanté dans l’enceinte de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris	14
2.3	La forte dimension partenariale et la communication de l’opération.....	15
	3 Conditions calendaires et techniques	15
3.1	Calendrier.....	15
3.2	Techniques de réalisation.....	15
	4 Contreparties	16
	5 Propriété intellectuelle	17
	6 Dossier de candidature	17
	7 Jury et critères d’évaluation des projets	18
•	Critères d’évaluation des projets	18
•	Sélection des lauréats	19

1 Contexte

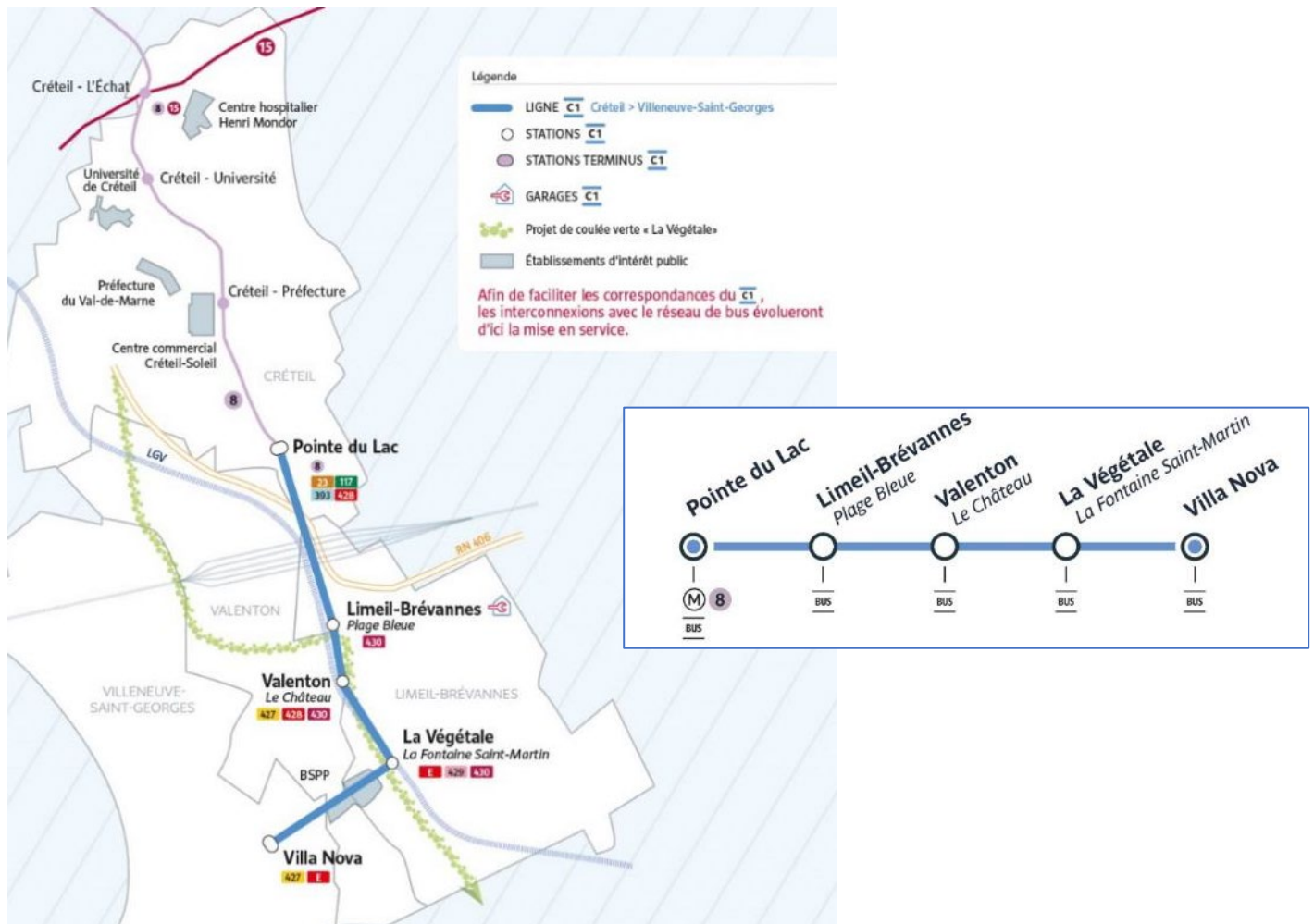
1.1 Le Câble C1, 1^{er} téléphérique d’Île-de-France

Situé dans le sud du Val-de-Marne (94), le Câble C1 sera la première ligne de transport par câble aérien d’Île-de-France et viendra compléter l’offre de transport du réseau francilien à l’horizon 2025. À sa mise en service, le Câble C1 reliera directement les villes de Villeneuve-Saint-Georges, Limeil-Brévannes et Valenton au Métro 8 Créteil – Pointe du Lac, avec 5 stations sur 4,5 km et 18 minutes environ entre les 2 terminus. Ce mode de transport attractif et innovant apportera une réponse concrète aux difficultés quotidiennes de déplacement des habitants de ces villes du Val-de-Marne (réseau de transports collectifs restreint, bus ralentis par les embouteillages, etc.). Il permettra de connecter le territoire au cœur du département, à ses grands équipements (universités, hôpitaux, etc.) ainsi qu’au reste de la région Île-de-France, et de relier les quartiers densément peuplés au terminus du Métro 8 et à l’ensemble des bus en correspondance avec les futures stations.

Ce projet de transport en commun innovant est porté par Ile-de-France Mobilités et est en cours de construction. Sa mise en service est prévue pour la fin 2025.

L’infrastructure est **financée** par l’Etat et l’Union Européenne (21%), la Région (49%), le Département du Val-de-Marne (30%). Les cabines et l’exploitation sont financées à 100% par Ile-de-France Mobilités. Le C1 sera **exploité** par Transdev.

Noms des stations et carte du tracé :



Un téléphérique soigné et bien intégré dans son environnement

Dès le début du projet, Ile-de-France Mobilités a conçu le téléphérique avec le souci qu'il s'intègre harmonieusement dans son environnement. L'insertion architecturale et paysagère de toutes les composantes du téléphérique a ainsi fait l'objet d'un travail minutieux en accord avec les partenaires et les villes.

- **Les 5 stations** ont fait l'objet d'une conception architecturale fondée sur la simplicité, avec une utilisation de matériaux sobres, la végétalisation des toitures et une emprise limitée au sol. Des aménagements paysagers qualitatifs autour des stations seront aussi réalisés.
- **Les 30 pylônes ont un design homogène, épuré et simple choisi afin de s'intégrer au mieux dans les paysages et dans les villes** : mât conique en acier galvanisé, couleur blanche et aspect extérieur lisse, pour minimiser l'impact visuel. La majorité des pylônes disposent « d'ailes » qui permettent d'élever le regard au-delà des éléments techniques.

L'unicité du design des pylônes (25 pylônes ailés identiques et 5 pylônes double dépourvu d'ailes) facilitera leur maintenance et assure une cohérence sur l'ensemble de la ligne. La nuit, seules les « ailes » de la majorité des pylônes rappelant les ailes d'un oiseau, seront illuminées, ajoutant ainsi une dimension esthétique à la fonction sécuritaire

- **Leurs lieux d'implantation** ont été minutieusement étudiés et discutés pour garantir leur intégration dans la ville et le paysage. Une partie de la ligne a été réhaussée pour préserver davantage d'arbres. La hauteur des pylônes varie **entre 13 et 55 mètres**.

Focus sur les pylônes concernés par l'appel à projet :

Certains pylônes sont réhaussés de socles en béton (« hors-sols ») dont la hauteur varie également. Les hors-sols ont une fonction sécuritaire : ils assurent l'intégrité du téléphérique dans l'hypothèse d'une collision avec un poids lourds notamment. Pour cette raison, les pylônes réhaussés de hors-sols sont situés à proximité de voies de circulation, très souvent au sein d'espaces publics, et sont donc plutôt facilement accessibles aux piétons.

Les chiffres clés du C1 :

- Tracé de **4,5 km** dont 1,3 km survolant La Végétale (projet de coulée verte)
- **1 correspondance directe avec le M8** à Créteil-Pointe du Lac, indirecte avec le futur M15 accessible à 2 stations de M8, de nombreuses lignes de bus du territoire
- **4 communes** du Val-de-Marne desservies : Créteil, Limeil-Brévannes, Valenton, Villeneuve-Saint-Georges
- **5 stations accessibles à tous, de plain-pied**, espacées de 500 à 1 800 mètres :
 - o Villa Nova, à Villeneuve-Saint-Georges ;
 - o La Végétale, à Limeil-Brévannes ;
 - o Valenton, à Valenton ;
 - o Limeil-Brévannes, à Limeil-Brévannes ;
 - o Créteil-Pointe du Lac, à Créteil.
- **Moins de 30 secondes** entre 2 cabines
- **18 minutes environ** de terminus à terminus (en période de pointe)
- **1 100 voy/h** attendus à la mise en service entre Villeneuve-Saint-Georges et Créteil (charge dimensionnante) / capacité de transport de 1 600 voy/h/sens. OU 11 000 voyageurs/jour.
- **20 000 habitants et 6 000 emplois** desservis
- **105 cabines accessibles à tous de 10 places assises** (voyage debout interdit)
- **30 pylônes** (dont 5 doubles)

- **355 jours par an** d'exploitation environ (fermeture annuelle d'une dizaine de jours, à privilégier durant les vacances scolaires d'été, pourrait être nécessaire aux opérations de maintenance. Au cours de cette période, un transport de substitution sera mis en place.) ;
- **2 ateliers-garage** incluant le poste de commande centralisé à la station Limeil-Brévannes.

Prochaines étapes :

- **2024-2025 : travaux.**
 - **Prévisionnel 2nd semestre 2025** : démarrage des essais et marche à blanc
 - **Prévisionnel fin 2025** : Mise en service
- Comme pour tous les grands projets d'aménagement et de transports comme celui-ci, la date prévisionnelle est susceptible d'évoluer et sera précisée au cours de l'année 2025.



Vue d'intention
d'aménagement
des 5 stations
©Ile-de-France Mobilités
/ Doppel France



Pour plus d'information, consulter :

- Le dossier d'information
- Le carnet de plans
- Le site internet : cable1.iledefrance-mobilites.fr/
- Les vidéos sur la médiathèque du site
- La page facebook : [cablec1idfm](https://www.facebook.com/cablec1idfm)

1.2 Les acteurs

- **Le maître d'ouvrage : Île-de-France Mobilités (IDFM)**

Île-de-France Mobilités est à la fois :

- **Maître d'ouvrage des études et des travaux du projet** jusqu'à la mise en service du Câble C1 (Direction des Infrastructures). IDFM pilote la mise en œuvre du projet (les marchés de conduite d'opération, de conception-réalisation et maintenance) ainsi que la communication sur le projet. **IDFM et en particulier les Départements Projet de Surface 2 et Concertation et Information au sein de la Direction des Infrastructures pilotent cet appel à projet, en collaboration étroite avec la Direction de la Communication.**
- **Autorité organisatrice des transports en commun d'Île-de-France.** Au cœur du réseau des transports d'Île-de-France, Île-de-France Mobilités imagine, organise et finance des solutions innovantes pour toutes les mobilités d'aujourd'hui et de demain.

À l'écoute des Franciliens, Île-de-France Mobilités travaille chaque jour pour améliorer leurs conditions de transport et tous leurs déplacements. Île-de-France Mobilités s'est engagée dans un ambitieux programme de modernisation des transports et réalise des investissements sans précédent pour acheter de nouveaux trains et de nouveaux bus propres, renforcer les lignes de bus partout en Île-de-France, créer de nouvelles lignes de tramway... Grâce à tous ces nouveaux matériels, les voyageurs bénéficient de plus de confort et de régularité dans leurs déplacements quotidiens.

Île-de-France Mobilités pense également la mobilité au sens large en offrant aux Franciliens de nouvelles solutions pour leurs déplacements : places de stationnement sécurisées pour les voitures ou les vélos à proximité des gares, service de location longue durée de vélo électrique, covoiturage...

Porteuse de projets innovants et durables, Île-de-France Mobilités imagine et construit le futur des transports dans une région en plein essor.

Île-de-France Mobilités est composée de la Région Ile-de-France et des huit départements franciliens. Son Conseil compte également un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris-Île de France, un représentant du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF), un représentant des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), un représentant du Comité des Partenaires du Transport Public (CPTP) mais également un représentant des associations des usagers des transports.

- **Les partenaires du projet**

- **Les financeurs**

Les financeurs de l'infrastructure du projet du Câble 1 au titre du contrat de plan Etat-Région (CPER 2015-2020) et du contrat particulier Région-Département (CPRD94) sont et ce jusqu'à la mise en service du Câble 1 :

- L'Etat et l'Union Européenne (21%)
- La Région Ile-de-France (49%)
- Le Département du Val-de-Marne (30%)

Par ailleurs, Ile-de-France Mobilités, en tant qu'autorité organisatrice des transports, finance 100% des coûts d'exploitation (c'est-à-dire l'entretien des cabines, des pylônes, des stations, les moyens humains, la vidéo surveillance).

Les financeurs du projet sont étroitement associés dans toutes les actions de communication du projet.

- **Les communes du tracé et leurs services**

Les communes traversées par le projet sont au nombre de quatre :

- Ville de Créteil
- Ville de Limeil-Brévannes
- Ville de Villeneuve Saint-Georges
- Ville de Valenton

Elles sont propriétaires et gestionnaires de certaines voiries concernées.

Elles sont bien parties prenantes du projet et des relais de communication essentiels.

Elles sont étroitement associées dans les étapes de conception et de réalisation du Câble C1.

- **Les partenaires**

Un nombre important de partenaires sont concernés par le projet du Câble C1 (liste non exhaustive) :

- Le syndicat mixte d'étude et de réalisation (SMER) de la coulée verte, La Végétale
- L'Établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir (territoire 11)
- L'Établissement public territorial - Grand-Orly Seine-Bièvre (territoire 12)
- La Direction des Routes d'Île-de-France (DIRIF)
- La Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE)
- SNCF Réseau
- RTE
- La Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP) et la Préfecture de Police
- La Martiniquaise (entreprise de vins et spiritueux située à la sortie de la station Villa Nova)
- Valéo

2 Objet de l'Appel à Projet

C'est dans ce contexte qu'Île-de-France-Mobilités met à la disposition - temporaire¹ - d'artistes urbains **6 hors-sols en béton de pylônes du téléphérique afin d'assurer une meilleure insertion paysagère et de limiter le risque de dégradations ultérieures de ces objets** à portée de piétons (tags). Les pylônes eux-mêmes ne sont pas concernés par l'appel à projet afin de conserver une identité homogène tout au long de la ligne du téléphérique. Ces objets sont situés aux pieds de routes départementales, **dans des lieux de passage très fréquentés par les habitantes et habitants du territoire** (à pieds, à vélo ou en voiture).

L'un des hors-sols de pylône concerné est implanté **dans une parcelle fermée au public, au sein de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris.**

Île-de-France-Mobilités conçoit ce projet comme l'occasion de mettre en avant le dynamisme du vivier artistique du territoire et de tisser des liens entre les usagers du téléphériques, les riverains, acteurs économiques, culturels et institutionnels.

La dimension locale et territoriale est importante. Les propositions devront répondre aux souhaits des collectivités territoriales et partenaires directement concernés par l'implantation des objets.

2.1 Les objets concernés par l'appel à projet :

En chiffres :

- 6 hors-sols en béton de 5 pylônes (4 pylônes avec fut simple + 1 pylône portique avec 2 fûts)
Type de béton utilisé : formules BPS C45/55 XA3 CEM III D20 S4 CI 0.65 et BPS C50/60 XA3 CEM III D20 S4 CI 0.65
- Optionnel : un hors-sol en béton d'un pylône supplémentaire.

¹ Cette durée comprend une période d'engagement de 1 an minimum de représentation de l'œuvre dans le cadre des supports des fresques sur les pylônes, tels que décrits dans le cahier des charges. Au-delà de cette durée de 1 an, Île-de-France Mobilités, se réserve la possibilité de retirer l'œuvre de ces supports, quel que soit le motif de ce retrait, en informant au préalable l'artiste.

Pour des raisons de nécessité du service public, il est admis par l'auteur que son œuvre pourra être retirée avant le délai de 1 an prévu au paragraphe précédent.

- Les 2 pylônes implantés sur la commune de Villeneuve-Saint-Georges

- Le pylône nommé « 4P5 », situé au sein du rond-point au croisement des RD136 et RD102 et au croisement des deux communes de Villeneuve-Saint-Georges (à l'ouest) et Valenton (à l'est), avec Limeil-Brevannes très proche (à l'est).

Dimensions approximatives du hors-sol : 2.00m H x 2.80m de diamètre

Plan de localisation et photos ci-dessous. Cliquer [ici lien géolocalisation MAPS](#).



4P5 © Ile-de-France
Mobilités



Illustration de la zone concernée par l'intervention artistique :



- **Le pylône nommé « 4P6 »,** situé au niveau de l'avenue J.F. Kennedy (RD136) non loin du carrefour avec la rue du Bois Colbert et à proximité immédiate de la zone dédiée aux modes actifs (piétons, cyclistes). La zone au sol entourant le pylône sera végétalisée (type : pelouse et plantes basses). Dimensions approximatives du hors-sol : 2.45m H x 2.80m de diamètre
Plan de localisation et photos ci-dessous. Cliquez [ici lien géolocalisation MAPS.](#)



4P6 © Ile-de-France
Mobilités



Illustration de la zone concernée par l'intervention artistique :



- Les 2 pylônes implantés sur la commune de Créteil

- **Le pylône portique nommé 1P1**, situé sur la RD1 au niveau de la station terminus du Métro 8 Pointe du Lac et au sortir de la future station du téléphérique. Ce pylône dit « portique » est **constitué de 2 fûts en forme de V** permettant d'« enjamber » les trois voies de circulation. Ce pylône dispose donc **de 2 hors-sols en béton à habiller**. Le pylône est levé mais ses travaux ne sont pas tout à fait terminés. Le design de ce pylône n'est pas encore définitif : la partie basse du pylône à la limite du hors-sol en béton sera en effet carénée par une pièce supplémentaire en cours de fabrication pour améliorer encore son aspect et masquer les boulons.

Dimensions approximatives des 2 hors sols de ce pylône portique :

- 1P1 pile est - hauteur : 2,25m H / forme surfacique : 4.7m x 2.2m arrondi
- 1P1 pile ouest - hauteur : 2,15 m H / forme surfacique : 4.7m x 2.2m arrondi

Plan de localisation et photos ci-dessous. Cliquer [ici lien géolocalisation MAPS](#).



Pylône portique 1P1 à Créteil : photos et perspectives ©Ile-de-France Mobilités / Doppel France

Illustration des zones concernées par l'intervention artistique :



- **Le pylône nommé « 1P2 »**, situé sur la rue du Saussaie du Ban (RD102) ou chemin des bassins à proximité du quartier des Sarrazins. Ce pylône se trouve sur une étroite bordure en pelouse, entre les voies de métro clôturées d'un côté et les voies de circulation. La zone au sol entourant ce pylône sera végétalisée (type : pelouse et plantes basses).

Dimension approximative du hors sol de ce pylône 1P2 : hauteur 2m / Ø 3.1m
Plan de localisation et photos ci-dessous. Cliquez [ici lien géolocalisation MAPS](#).



1P2 © Ile-de-France Mobilités

Illustration des zones concernées par l'intervention artistique :



- **1 pylône implanté au sein de l'enceinte de la Brigade des Sapeurs-Pompiers**

Le pylône nommé 4P3, situé au sein du centre de formation de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris. Le foncier appartient à la Ville de Paris mais se trouve au sein du territoire communal de Limeil-Brevannes. L'environnement direct de ce pylône est amené à évoluer à long terme (démolition de bâtiments et reconstruction / réaménagement).

Dimensions approximative du hors sol de ce pylône : 2.30m H x 2.80m de diamètre
Plan de localisation et photos ci-dessous. Cliquer [ici lien géolocalisation MAPS.](#)



Pylône 4P3 au sein de la BSPP © Ile-de-France Mobilités

Illustration de la zone concernée par l'intervention artistique :



© Ile-de-France Mobilités / Timelapse Go

- **En option, un autre pylône éventuel**

Île-de-France Mobilités se réserve la possibilité d'ajouter un hors-sol d'un autre pylone en cours d'appel à projets (sur la base des créations proposées par les candidats sur la liste précitée).

2.2 Les directions artistiques souhaitées

- **Pour tous les objets**

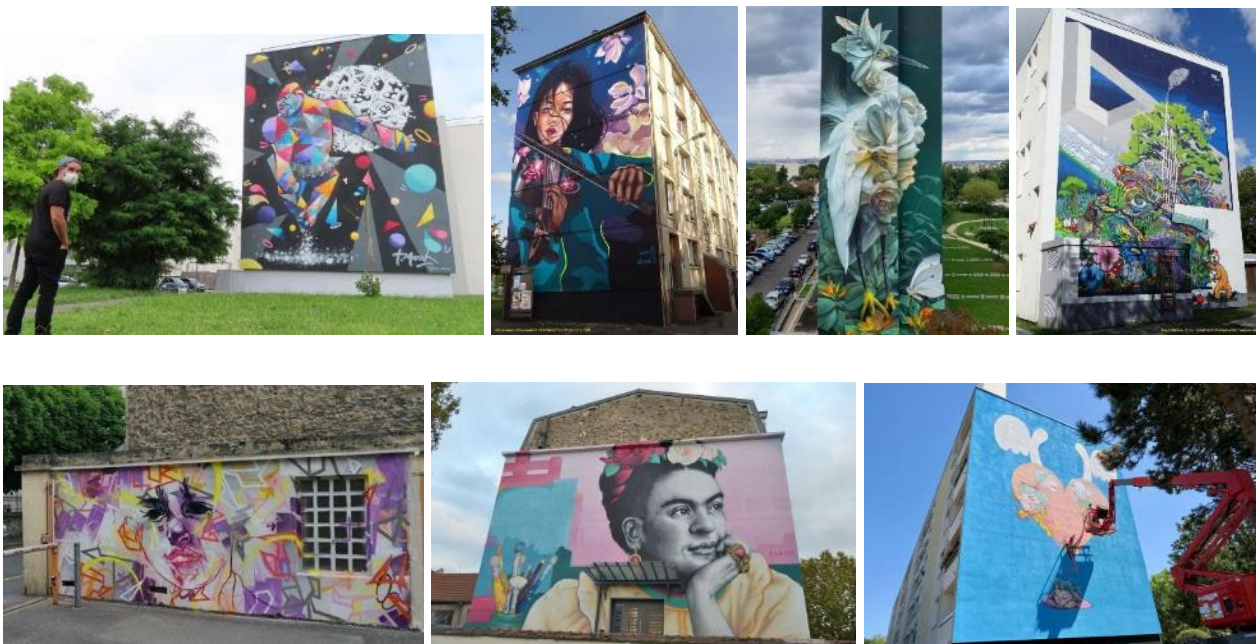
Ile-de-France Mobilités a conçu le C1 depuis son origine avec **le souci d'une insertion harmonieuse dans son environnement direct**. Elle souhaite que ce principe se décline sur les œuvres artistiques.

Ile-de-France Mobilités sera attentif au **respect des grands principes de liberté d'expression**. Les œuvres proposées devront ainsi respecter la loi et ne devront en aucun cas inciter à la haine raciale, ethnique ou religieuse, faire l'apologie de crimes de guerre, être discriminatoire à raison d'orientations sexuelles ou d'un handicap, inciter à l'usage de produits stupéfiants, prôner le négationnisme... **Les sujets controversés ou pouvant choquer sont à proscrire**.

Ces objets étant situés en bordure immédiate de routes départementales rapide ou de voies de circulation, **la dimension sécuritaire liée au trafic routier est importante. Il ne faudra pas que l'œuvre vienne détourner l'attention des automobilistes de leur conduite ou qu'elle estompe la visibilité de l'objet**. De ce fait, l'œuvre ne pourra être réalisée sans autorisation préalable des gestionnaires de voiries : le département du Val-de-Marne (pour tous les objets sauf le 4P3) et la Ville de Paris pour le 4P3.

- **Pour les 2 pylônes implantés sur la commune de Villeneuve-Saint-Georges**

Pour les 2 hors-sols de pylônes implantés sur son territoire, la commune de Villeneuve-Saint-Georges a exprimé le souhait d'une démarche artistique **participative** associant les riverains au vote de l'œuvre finale. De **nombreuses œuvres monumentales sont déjà présentes** dans toute la commune et plus précisément dans le quartier Bois Matar, riverains de ces deux pylônes. Celles-ci ont été votées par les riverains.





Aperçu de quelques œuvres à Villeneuve-Saint-Georges et dans le quartier Bois Matar : ©Tim Marsh ©Anna Conda ©Dingo Loco ©Curtis Hylton ©Iss Collective ©Sckaro ©Koeurélé ©Zabou ©Stewearth

- Pour les 2 pylônes implantés sur la commune de Créteil

La commune de Créteil a émis le souhait de privilégier les **styles « abstrait » et « végétal »** pour habiller les trois hors-sols des deux pylônes implantés sur sa commune. Elle souhaite également que la démarche artistique soit **participative** et associe les riverains au vote de l'œuvre finale.

Plusieurs œuvres sont déjà présentes dans la commune. Celles-ci ont été votées par les riverains. L'enjeu sécuritaire pour ces trois pylônes est très important (automobilistes de la RD1 et de la RD102).



Aperçu de quelques œuvres à Créteil ©Henry Hang ©Nubs ©Ernesto Novo ©SKIO

- Pour le pylône implanté dans l'enceinte de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris

La Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris a émis le souhait d'une **œuvre réaliste en couleurs** qui fasse **soit référence à une intervention de pompier avec engin symbolique de leur activité, soit à un personnage illustre des pompiers de Paris** tel que Napoléon par exemple. Inspiration sur le compte Instagram de la Brigade : https://www.instagram.com/pompiers_paris/?hl=fr

2.3 La forte dimension partenariale et la communication de l'opération

La dimension partenariale a été structurante pour la conception-réalisation du téléphérique sous maîtrise d'ouvrage d'Ile-de-France Mobilités. Le choix des œuvres artistiques (voire partie « jury et critères d'évaluation des projets ») ne fera pas exception et sera collectif, avec l'implication directe des parties prenantes concernées.

La communication sur le projet du téléphérique C1 dans toutes ses composantes est stratégique pour le maître d'ouvrage, Ile-de-France Mobilités et ses financeurs (Etat, Région, Département). Depuis la conception du projet et ce à chaque étape et jusqu'à sa mise en service, le projet du Câble C1 fait l'objet d'actions de dialogue, d'information et de valorisation **auprès du grand public** (riverains, futurs usagers du téléphérique...), **des médias et de tous les partenaires**. Il s'agit d'assurer l'information du public sur le projet et sur les phases de travaux mais aussi de valoriser le projet et ses bénéfices afin d'assurer son adhésion par le plus grand nombre. Île-de-France Mobilités se fait accompagner en ce sens par une agence de communication et par une agence de médiation de proximité. Un agent de proximité dédié assure ainsi tout au long de l'année, avec l'équipe projet du Câble C1 des actions de médiation de proximité telles que la tenue de stand d'information lors d'événements locaux, des présentations du projet lors d'événements particuliers (visite chantier lors des journées du patrimoine, présentation du prototype de la cabine lors de marchés de Noël ou lors du forum des associations...) et des ateliers scolaires dans les écoles proches du tracé. **Les projets artistiques de cet appel à projet, faisant parties intégrantes du projet du Câble C1, feront également l'objet de communications à l'attention du grand public, des médias et des partenaires. La communication de ces projets sera pilotée par Ile-de-France Mobilités de son initiation à sa réalisation, en passant par sa conception. Toute démarche de l'artiste permettant d'alimenter ces actions et de poursuivre ces objectifs sera appréciée (présentation de l'œuvre au public, action complémentaire de médiation artistique...).**

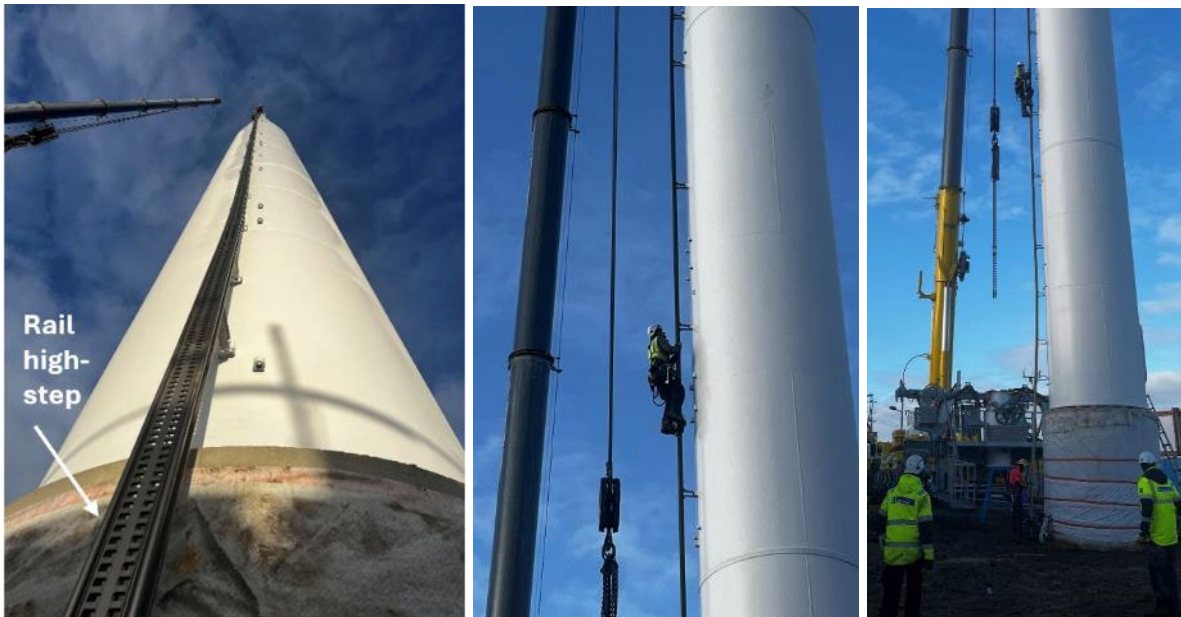
3 Conditions calendaires et techniques

3.1 Calendrier

- 9 mai : lancement de l'appel à projets
- 26 mai : visite de site commentée à destination des candidats qui le souhaitent, sur inscription préalable.
- 12 juin : limite de dépôt des candidatures.
- Avant la fin août : annonce des lauréats.
- 2nd semestre 2025 : production des œuvres In situ après réception des travaux.
Il est souhaité dans l'idéal que les œuvres soient réalisées avant la mise en service du téléphérique prévue en fin d'année 2025.
- Dans un délai d'1 mois après la production des œuvres : présentation de l'œuvre réalisée par l'artiste in situ

3.2 Techniques de réalisation

Les opérations de maintenance du téléphérique sont essentielles pour garantir son fonctionnement et sa sécurité tout au long de son exploitation. Ces opérations de maintenance nécessitent l'accès à tous les pylônes. Pour se faire, les agents de maintenance doivent pouvoir accrocher des échelles leur permettant d'accéder au rail *high-step*. Ainsi **l'accès aux pylônes ne doit pas être entravé par le projet artistique qui doit permettre l'accroche de ces échelles.**



L'accès au rail *High-Step* exemple 1P3 © Ile-de-France Mobilités

La technique de réalisation est laissée au libre choix de l'artiste de même que les matériaux employés de façon à ce que chaque œuvre **soit adaptée au support pictural et la plus pérenne possible dans le temps** (résistance au climat UV, gel, vent, pluie... facilité de maintenance, nettoyage de dégradation type tags, facilité de reprise...). Dans le cas d'emploi de peintures, le recours à des peintures **respectueuses de l'environnement** sera apprécié. Ainsi, il est fortement recommandé de prévoir l'application de : primaire d'accroche, peinture anti-tag et vernis anti-UV.

La réalisation des œuvres sera l'entière responsabilité de l'artiste :

- Il s'engage à **reproduire l'œuvre lauréate choisie dans le cadre de l'appel à projet**. Tout manquement entraînera la remise en état du support et la rupture de l'appel à projet.
- Il devra s'assurer de l'**obtention de toutes les autorisations** nécessaires préalables à l'intervention, la **sécurisation du site et la mise en œuvre de déviations** piétonnes-cyclistes-automobilistes le cas échéant lors de l'intervention. Le chantier doit être tenu propre, présentable et rangé.
- **Toute dégradation** par l'artiste (ou de son équipe) de l'objet (surface d'intervention) et/ou des équipements/mobiliers/voirie sera de sa responsabilité. Il devra le cas échéant s'assurer de la remise en état de celle-ci, tel qu'avant son intervention (sous constat avant/après intervention).

Le public, la presse, des photographes/vidéastes/des timelapses pourront être spectateurs de la réalisation.

4 Contreparties

Les questions des droits d'auteur, de défraiement et d'entretien sont traitées dans le cadre de la **convention établie entre Île-de-France Mobilités et l'artiste ou le collectif d'artistes**, une fois le projet sélectionné par le jury.

Dans le cadre de la réalisation du Câble C1, les artistes lauréats se verront remettre par Île-de-France Mobilités une **subvention forfaitaire de 10 320 euros TTC (8 600 euros HT) par œuvre réalisée sur un hors-sol de pylône²**. Cette subvention permet de couvrir la création, la disponibilité de l'artiste pour les présentations et actions éventuelles de médiation artistique et l'entièreté des frais relatifs à la réalisation des œuvres (matériaux, moyens d'élévation si nécessaire, gestion administrative des demandes d'autorisations...).

² Le pylône portique étant composé de 2 hors-sols, l'artiste lauréat se verra donc remettre 2 subventions, pour chacune des œuvres réalisées sur ces 2 hors-sols.

La subvention sera versée en deux fois sous réception des appels de fonds :

- 50% du montant de la subvention sera versé après la signature de la convention
- 50% restants du montant de la subvention seront versés après la présentation de l'œuvre réalisée par l'artiste, sur site, à l'équipe projet du Câble C1 et en présence éventuelle d'autres partenaires.

Une communication sera mise en place par les partenaires du projet pour mettre en valeur les œuvres réalisées et les artistes (presse, web et réseaux sociaux, communication éventuelle sur site). Toute communication sur l'opération mentionnera les artistes.

Les artistes seront invités à l'inauguration du Câble C1 et mis à l'honneur à cette occasion (soit sous la forme d'un panneau d'exposition, de contenus presse, ou de vidéo-projection...).

5 Propriété intellectuelle

Le titulaire sera amené à créer, dans le cadre de sa mission au titre des prestations, des œuvres protégeables au titre du droit d'auteur. Les œuvres pourront comprendre, sans que cette énumération ne soit exhaustive, des études et travaux d'analyse, cartes, plans, croquis, schémas, et autres documents.

Le titulaire conserve l'intégralité des droits de propriété intellectuelle attachés à l'œuvre qu'il créé.

Il autorise Ile-de-France Mobilités et ses partenaires (financeurs et collectivités précités en chapitre 1), dans le cadre de sa mission de service public, à reproduire l'œuvre sur tout support pendant toute la durée d'existence de l'œuvre, y compris durant la phase de travaux préparatoires et de réalisation. Cette autorisation permet à Île-de-France Mobilités et ses partenaires d'utiliser des visuels de l'œuvre sur ses supports de communication internes et externes, et à destination de la presse, sous réserve d'indiquer le nom de l'auteur de l'œuvre. Elle leur permet également d'en faire la promotion.

L'œuvre n'est pas destinée à être pérenne. Elle pourra être retirée des supports, appartenant à Ile-de-France Mobilités, soit pour des motifs d'ordre public, soit à l'issue d'une durée définie par Ile-de-France Mobilités. Île-de-France Mobilités s'engage à conserver les œuvres pour une durée de 1 an minimum, dans le cadre de cet appel à projets. Au-delà de cette durée de 1 an, Ile-de-France Mobilités-se réserve la possibilité de retirer l'œuvre de ces supports, quel que soit le motif de ce retrait, en informant au préalable l'artiste.

Pour des raisons de nécessité du service public, il est admis par l'auteur que son œuvre pourra être retirée avant le délai de 1 an prévu au paragraphe précédent.

6 Dossier de candidature

Cet appel à projet recherche donc jusqu'à 5 artistes afin de réaliser des œuvres sur les objets pré-cités (voire 6 artistes dans le cas de l'activation de l'option, avec 1 hors-sol supplémentaire à habiller).

Chaque artiste peut candidater et présenter son projet pour un, plusieurs ou tous les objets proposés. Il peut également proposer plusieurs propositions pour le même objet. Un seul et même candidat sera sélectionné pour les deux hors-sols du pylône portique 1P1, celui-ci formant un tout.

Les artistes intéressés peuvent candidater en leur nom, à travers une agence de production ou dans le cadre d'un collectif d'artistes ou d'une association. Seuls les artistes lauréats se verront remettre par Île-de-France Mobilités une **subvention par œuvre réalisée sur un hors-sol de pylône (cf chapitre 4)**.

Si vous souhaitez candidater pour produire une œuvre sur un ou plusieurs objets de la liste, vous devez soumettre :

- Une présentation de qui vous êtes avec vos contacts (CVs, books de réalisations antérieures...).

- Une présentation de votre projet artistique comprenant une note d'intention et notamment au moins une esquisse (en couleur) de l'œuvre proposée en précisant le nom du hors-sol de pylône pour laquelle elle est proposée. Vous pouvez également faire plusieurs propositions d'œuvres artistiques pour le même hors-sol de pylône.
- Une note technique précisant les moyens mis en œuvre pour réaliser les œuvres (type de matériaux, outils, peinture, échafaudage ou autres), les conditions techniques particulières (demande d'autorisation, déviation piétonne/routière éventuelle à mettre en place et méthode...) et le calendrier prévisionnel de réalisation.
- Le détail du budget prévisionnel du projet (précisant le nom du pylône) comprenant les droits d'auteur des esquisses, la disponibilité de l'artiste/de l'équipe, les frais de production (matériels, outils, déplacements...) et autres services.
- Une attestation d'assurance de responsabilité civile et professionnelle
- Votre statut juridique

Toute candidature de l'artiste entraîne son :

- Engagement à respecter les conditions de sécurité en référence au code du travail et l'utilisation des équipements nécessaires à ce type d'activité dont le travail en hauteur, notamment sur échafaudage ou autre
- Engagement à obtenir **toutes les autorisations** nécessaires préalables à l'intervention, la **sécurisation du site et la mise en œuvre de déviations** piétones-cyclistes-automobilistes le cas échéant lors de l'intervention

Les projets soumis doivent présenter un caractère d'ordre artistique et être dignes d'intérêt pour le public riverain et les futurs visiteurs du site.

Le dossier complet doit être adressé, au plus tard le 12 juin 2025, à 23 heures, à l'adresse suivante : contact@cable1.iledefrance-mobilites.fr sans pièces jointes et avec un lien de téléchargement vers le dossier en s'assurant de la disponibilité du lien pendant au moins 5 jours (service gratuit smash par exemple : <https://fromsmash.com/fr>).

Les candidats intéressés auront la possibilité de participer à une visite de site commentée et de poser directement leurs questions à l'équipe projet et aux éventuels partenaires le :

Lundi 26 mai de 10h à 12h30

Sur inscription obligatoire avant le 20 mai par mail à contact@cable1.iledefrance-mobilites.fr

En précisant : prénom/ nom / N° de portable / pointure de chaussure (pour les équipements de sécurité qui seront prêtés par Île-de-France Mobilités EPI obligatoires).

7 Jury et critères d'évaluation des projets

• Critères de sélection des projets

Le jury composé des porteurs du projet et des parties prenantes examinera l'ensemble des propositions des artistes et les pré-sélectionnera selon les critères d'évaluation suivants :

- **Le projet artistique :**
 - **Le respect des directions artistiques souhaitées citées plus haut**
 - **La création**
- **La démarche et méthode de l'artiste :**
 - **La motivation du candidat**
 - **La dimension partenariale et de médiation de proximité dans le projet de l'artiste**
- **La faisabilité technique et financière du projet :**
 - **La méthode de réalisation**
 - **La faisabilité financière dans le respect du montant fixé**

- **Sélection des lauréats**

A l'issue de la pré-sélection des projets par jury, Ile-de-France Mobilités se réserve le droit selon les objets/projets, soit de :

- Désigner directement le(s) lauréat(s) et signer la convention avec eux
- Mettre au vote du public 1 à 3 projets présélectionnés par le jury
Ce vote pourra s'accompagner d'une présentation des candidats pré-sélectionnés (interview vidéo, verbatim ou visuels commentés). Les candidats pré-sélectionnés seront alors contactés.
Puis à l'issue du vote du public, Île-de-France Mobilités désignera le(s) lauréat(s).